

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me demande si le député croit que j'ai moi-même donné des directives. Mon premier secrétaire était chargé de s'occuper des commettants. Je veux dire par là non seulement les commettants de ma circonscription de Mont-Royal, mais tous les Canadiens qui veulent me voir pour une raison ou pour une autre. Je ne pouvais recevoir personnellement tous ceux qui demandaient à me voir, mais il avait pour instruction d'essayer de régler toute requête raisonnable présentée par tout citoyen canadien, surtout s'il venait de la magnifique circonscription de Mont-Royal, et de veiller à ce que chacun ait accès aux services gouvernementaux, car c'est un devoir qui incombe à tous les députés, lesquels s'en acquittent, j'en suis certain, lorsqu'ils reçoivent des requêtes de leurs mandants.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA CONFÉRENCE SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, À VANCOUVER—L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT PUBLICITAIRE À OGILVY AND MATHER

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi son ministère a adjugé un contrat de publicité portant sur les réunions de la Conférence Habitat qui aura lieu le printemps prochain, à une filiale d'Ogilvy and Mather Inc. de New York, au lieu de l'adjuger à une agence canadienne de publicité?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une société qui est canadienne ou en voie de le devenir et, en fait, sous ce rapport, une entente a été conclue.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce qu'on m'a dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Puisqu'on a accordé le contrat à une filiale en propriété exclusive d'une société américaine, n'y avait-il pas de société vraiment canadienne jugée capable d'accomplir cette tâche simple, et qu'est-il advenu en l'occurrence de la politique des ministériels d'accorder la priorité au Canada?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je dois signaler que les principaux contrats de publicité qui relèvent de moi sont accordés aux sociétés d'appartenance entièrement canadienne et j'avais l'impression que la société en question allait appartenir entièrement à des Canadiens. Si ce n'est pas le cas, je comprends l'intervention du député. Je vérifierai sûrement.

* * *

L'HABITATION

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES QUARTIERS—LE CAS DE LA SASKATCHEWAN

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question à poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je crois savoir que de nombreuses localités de la Saskatchewan ont formulé une demande aux termes du Programme d'amélioration des

quartiers et qu'on leur a répondu que l'étude des demandes est bloquée au niveau de la SCHL. Le ministre pourrait-il nous expliquer la raison du retard à étudier les demandes, car certaines localités attendent dans l'espoir de pouvoir entreprendre les travaux avant l'hiver?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, ces accords n'ont pas été conclus avec toutes les provinces, ce qui m'ennuie assez. J'ignore si des rapports vont vous être remis. Je crois savoir que le ministre chargé du logement dans cette province vient encore d'être changé. J'ai rencontré les deux précédents titulaires de ce portefeuille, mais je n'ai pas encore rencontré le nouveau. J'espère qu'il demeurera en poste suffisamment longtemps pour que je puisse faire sa connaissance.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire quand il espère pouvoir rencontrer le nouveau ministre, puisque contrairement à ce qui se passe dans la région de Toronto, tout peut aller très vite en Saskatchewan?

M. Danson: Nous sommes censés nous rencontrer le 25 du mois.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC—DEMANDE DE RETRAIT DE L'INTERVENTION DU MINISTÈRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme l'enquête sur le crime organisé entreprise par la Commission de police du Québec continue de prouver sa valeur et de provoquer des révélations, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement est disposé à retirer les objections d'ordre constitutionnel, plutôt vaines, qu'il a formulées à l'égard de cette enquête et dont la Cour suprême du Canada doit, je crois, être saisie demain, de la part du ministère de la Justice.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): La réponse est non, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, si le député a bien écouté lorsque la question a été soulevée, j'ai déjà saisi le procureur général du Québec et mes collègues de modifications à apporter éventuellement au Code criminel pour que les procureurs généraux soient en mesure de mener le genre d'enquête qu'ils voudront.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, cette enquête est rendue à un point très critique, et pour le personnel et pour les légistes, aussi je me demande si le ministre de la Justice dirait à la Chambre s'il a encore, au nom du gouvernement, donné certaines assurances, officielles ou officielles, publiques ou privées, au juge qui mène l'enquête et au personnel et aux avocats en cause sur la possibilité de charger certaines personnes de mener une enquête semblable au nom du gouvernement fédéral lui-même?